



Belfius Invest 3 + et 5+

Opérations de capitalisation

Belfius Invest 3+ et 5+

La meilleure façon d'investir pour les personnes morales

> De quoi s'agit-il?

Belfius Invest 3+ et 5+ sont des produits de capitalisation sous forme d'assurance-placement en branche 26, destinés aux personnes morales. Ils permettent de placer des fonds de manière sûre et rentable pour une durée fixe, tout en laissant votre capital disponible, à tout moment. Le taux d'intérêt offert au client est parmi les plus élevés du marché et est garanti pour toute la durée du placement.

Il peut être majoré annuellement de participations bénéficiaires générant à leur tour des intérêts. Le souscripteur profite doublement des participations bénéficiaires.

La branche 26 est soumise au précompte mobilier de 30 % mais aucune taxe d'assurance ni de taxe sur les participations bénéficiaires ne sont d'application.

Le décompte du précompte est effectué lors de la liquidation du contrat permettant ainsi une capitalisation maximale durant toute la durée du contrat.

La déductibilité des intérêts notionnels est en atout supplémentaire associé à ce produit de placement d'assurance placement en branche 26.

> Caractéristiques

- Protection du capital à 100 % durant toute la durée du contrat
- Durée de 8 ans et un jour
- Taux d'intérêt garanti pour toute la durée du contrat, majoré d'éventuelle participation bénéficiaire annuelle (acquise définitivement chaque année)
- Capitalisation des intérêts et des participations bénéficiaires
- Une prime par contrat avec un minimum de 15.000 euros
- Capital disponible à tout moment avec possibilité de sortie sans frais après 3 ans (Belfius Invest 3+) ou 5 ans (Belfius Invest 5+)
- Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la branche 26, tels que le risque de crédit (en cas de faillite de Belfius Insurance SA) et le risque de liquidité. Toute référence à la sécurité de ce produit doit être donc envisagée sous réserve de ces risques.

Chez Belfius Insurance SA le capital investi est géré conformément aux critères économique-financiers durables, propres au Portfolio 21, ce qui vous garantit un placement financier répondant aux normes de l'Organisation internationale du travail en respect avec la protection de l'environnement et en excluant l'industrie de la Défense. Pour plus d'information : www.portfolio21.be

Portfolio21



> Frais de sortie

Frais de achat	Belfius Invest 3+ (Liquidity)	Belfius Invest 5+ (Liquidity, Multi +)
> 1 ^{ère} année	5%	5%
> 2 ^{ème} année	3%	4%
> 3 ^{ème} année	1%	3%
> 4 ^{ème} année	-	2%
> 5 ^{ème} année	-	-
> ensuite	-	-

En fonction de certaines évolutions des marchés financiers, une indemnité conjoncturelle peut être appliquée.

Un rachat partiel est possible (réserve minimum 5.000 euros).

Chaque année vous pouvez racheter sans frais jusqu'à 5% de la valeur de votre contrat.

- > Aucun frais d'entrée (2 % en dessous de 100.000 euros)
- > Frais de gestion de 0,1 % par an sur la réserve
- > Pas de taxe d'assurance
- > Pas de taxe sur les participations bénéficiaires
- > Précompte mobilier de 30 % sur les intérêts réels accordés (participations bénéficiaires incluses) uniquement lors de la liquidation du contrat (ou lors d'un rachat).
- > L'avantage pour une société d'investir dans un contrat Branche 26 est que ce mode de placement ne fait pas diminuer les fonds propres servant de base de calcul aux intérêts notionnels.

Les opérations de capitalisation
sécurisées à rendement optimal



Informations générales

Conditions

Consultez les conditions du contrat de capitalisation Branche 26 sur www.belfius.be.

Le présent document est purement informatif. Il ne remplace pas les conditions générales et particulières. Les conditions générales et particulières restent la seule référence concernant les couvertures et les dispositions contractuelles de l'assurance.

Demande d'offre

Vous pouvez toujours demander une offre avec calcul de primes auprès de votre consultant ou de votre chargé de relations.

Via les pages de contact de www.belfius.be, où vous pouvez consulter la liste de ces personnes de contact.

Documents importants (conditions générales, fiches de produit)

Les conditions générales et les fiches de produit éventuellement disponibles sont consultables gratuitement sur les pages produit de www.belfius.be ou auprès de votre conseiller ou de votre chargé de relations.

Plaintes

En cas de plainte, votre premier point de contact est votre consultant. Vous pouvez également prendre contact avec le gestionnaire de relation ou votre gestionnaire de police. Ils mettront tout en œuvre pour traiter votre plainte à votre entière satisfaction dans un délai raisonnable. Si cela s'avère impossible ou si vous ne souhaitez pas signaler votre plainte à votre consultant, gestionnaire de relation ou gestionnaire de police, vous pouvez vous adresser au service plaintes des Belfius Assurances, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles (plaintes@belfius-insurance.be). Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la réponse, vous pouvez ensuite vous adresser à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (info@ombudsman.as).

Droit applicable

Le droit belge est d'application.

État d'origine de l'assureur

Belfius Insurance est une entreprise d'assurances belge.